



Élu territorial et associations : trouver la bonne distance

Aspects financements et contentieux

► **Me Aurélie AVELINE**, Avocat, Cabinet Goutal, Alibert & associés

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Non pas insister sur les 5 % de la matière qui passionnent les juristes mais sur les 95 % qui dictent le quotidien...à savoir :

- les règles de subventionnement des associations,
- l'identification des secteurs à risques dans les relations associations/collectivités locales (organes de contrôle externe, contrôle de l'emploi des fonds, responsabilités),
- la problématique nouvelle et récurrente de la reprise en régie.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 3 février • 10 juin

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 10 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Typologies des associations et identification des secteurs à risques**
 - Les aides pouvant être accordées aux associations par les collectivités (*différentes formes d'aides, subvention, mise à disposition de personnels ou de locaux*)
 - Le contrôle des associations subventionnées
 - La distinction entre conventions d'objectifs, marchés publics et délégations de service public
- **Les différents types de responsabilité**
 - La gestion de fait, une responsabilité financière particulière
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité pénale (*détournement de fonds publics, concussion, prise illégale d'intérêt, favoritisme*)
- **Une problématique récurrente : la reprise en régie des activités d'une association**
 - La détermination du service public en cause : SPA ou SPIC
 - Présentation des règles applicables selon la nature du service public en cause
 - Les modalités de la reprise (*détermination des salariés concernés, obligations de la collectivité repreneur*)
- **Conclusion et évaluation de la formation**

► Méthodologie : *exposés, études de cas pratiques*

► Matériel pédagogique : *support pédagogique du formateur*